

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1966.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (2) *chargée de proposer un texte sur le projet de loi modifiant et complétant le Code électoral,*

Par M. Etienne DAILLY,
Sénateur.

Mesdames, Messieurs,

Après un large échange de vues, la Commission mixte paritaire a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à l'adoption d'aucun texte.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée Nationale par M. André Fanton, sous le numéro 2307 (2^e législature).

(2) Cette commission est composée de : MM. Pierre Marcihacy, sénateur, président ; René Capitant, député, vice-président ; André Fanton, député, Etienne Dailly, sénateur, rapporteurs ; titulaires : Albert Gorge, Michel de Grailly, Pierre-Charles Krieg, Jacques Lavigne, René Sanson, députés ; Edmond Barrachin, Lucien Bernier, Robert Chevalier, Pierre de Félice, Jean Sauvage, sénateurs ; suppléants : Edmond Bricout, Amédée Brousset, Philippe Danilo, Michel Hoguet, Mme Odette Launay, MM. Lucien Neuwirth, André Rives-Henrÿs, députés ; Louis Courroy, Michel Durafour, Fernand Esseul, Jean Geoffroy, Paul Guillard, Georges Marie-Anne, Joseph Vovant, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1^{re} lecture : 2177, 2210 et in-8° 602.

2^e lecture :

Sénat : 1^{re} lecture : 85, 120 et in-8° 41 (1966-1967).